

Section Inspection

ATTESTATION D'ACCREDITATION

ACCREDITATION CERTIFICATE

N° 3-025 rév. 5

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

CABINET KUPIEC ET DEBERGH
Immeuble Le Monnet Paris Nord 2-BP 56278
9 allée des Impressionnistes-VILLEPINTE
95958 ROISSY CH.DE GAULLE CEDEX

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/CEI 17020 : mars 2005**

fulfils the requirements of the standard :

et aux règles d'application du Cofrac

and Cofrac rules of application

en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.

pour les activités de / *for the activities of :*

ÉLECTRICITÉ / ELECTRICITY

ÉLECTROMÉCANIQUE / ELECTROMECHANICS

précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *precisely described in the following technical annex :*

3-025-1 Rév. 5

et réalisées par un ou plusieurs des Site(s) listés dans cette annexe technique.

and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Date de prise d'effet / *Granting date : 16/04/2010*

Date de fin de validité / *Expiry date : 30/09/2014*

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable de Section,
The Section Manager,

Carole TOUSSAINT

Cette attestation annule et remplace l'attestation N°3-025 Rév. 4. *This certificate cancels and replaces the certificate N°3-025 Rév. 4.*
Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 37 rue de Lyon - 75012 Paris
Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00023

www.cofrac.fr

Section Inspection

ANNEXE TECHNIQUE**N°3-025-1 Rév. 5**

Organisme d'inspection accrédité :

CABINET KUPIEC ET DEBERGH
Immeuble Le Monnet Paris Nord 2-BP 56278
9 allée des Impressionnistes-VILLEPINTE
95958 ROISSY CH.DE GAULLE CEDEX

PORTEE D'ACCREDITATION**N°1 - ÉLECTRICITÉ**

Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection <i>(réglementaires, normatifs, CdC, ...)</i>
1.1 - Installations Électriques	
1.1.1 - Vérifications préalables à la mise sous tension Vérifications sur chantier des installations des locaux soumis à réglementation particulière	Décret n°72-1120 du 14 décembre 1972 modifié Arrêtés d'application du 17 octobre 1973 Règlement d'intervention du CONSUEL Protocoles et arrêtés préfectoraux en vigueur Décret n°88-1056 du 14 novembre 1988 et ses arrêtés d'application Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (dont articles EL, EC) Textes et normes rendus applicables par les référentiels
1.1.2 - Vérifications des installations électriques au titre de la protection des travailleurs Vérifications initiales Vérifications périodiques Vérifications sur mise en demeure	Décret n°88-1056 du 14 novembre 1988 et ses arrêtés d'application Arrêté du 10 octobre 2000 fixant la périodicité, l'objet et l'étendue des vérifications des installations électriques au titre de la protection des travailleurs ainsi que le contenu des rapports relatifs aux dites vérifications Arrêté du 22 décembre 2000 relatif aux conditions et aux modalités d'agrément des personnes ou organismes pour la vérification des installations électriques Textes et normes rendus applicables par les référentiels

<p>1.1.3 - Vérifications techniques réglementaire en phase conception/construction et sur mise en demeure des installations électriques au titre de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les :</p> <p>ERP</p>	<p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R123-1 à R123-55)</p> <p>Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (dont articles EL, EC)</p> <p>Code du Travail (articles R4215-1 à R4215-3)</p> <p>Décret n°88-1056 du 14 novembre 1988 et ses arrêtés d'application</p> <p>Textes et normes rendus applicables par les référentiels</p> <p>Programme d'accréditation pour les vérifications réglementaires prévues dans les ERP et les IGH - INS REF 18</p>
<p>1.1.4 - Vérifications techniques réglementaire en phase exploitation et sur mise en demeure des installations électriques au titre de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les :</p> <p>ERP</p>	<p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R123-1 à R123-55)</p> <p>Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (dont articles EL, EC)</p> <p>Code du Travail (articles R4215-1 à R4215-3)</p> <p>Décret n°88-1056 du 14 novembre 1988 et ses arrêtés d'application</p> <p>Textes et normes rendus applicables par les référentiels</p> <p>Programme d'accréditation pour les vérifications réglementaires prévues dans les ERP et les IGH - INS REF 18</p>
<p>1.1.6 - Inspections réalisées dans un cadre autre que réglementaire</p> <p>Inspections d'installations d'éclairage public</p>	<p>NF C 17-200 Installations d'éclairage extérieur - Règles</p>

N°2 - ÉLECTROMÉCANIQUE	
Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection <i>(réglementaires, normatifs, CdC, ...)</i>
2.1 - Équipements de travail	
<p>2.1.2 - Vérification de l'état de conformité d'équipements de travail sur demande de l'inspection du travail</p> <p style="padding-left: 40px;">Equipements de travail destinés au levage</p> <p style="padding-left: 40px;">Echafaudages</p>	<p>Code du Travail articles R.4722-5 à R.4722-6</p> <p>Arrêté du 22 octobre 2009 relatif aux modalités de réalisation des vérifications de l'état de conformité des équipements de travail à la demande de l'inspection du travail ainsi qu'aux conditions et modalités d'accréditation des organismes chargés de ces vérifications</p> <p>Programme d'accréditation pour la réalisation des vérifications de l'état de conformité des équipements de travail à la demande de l'inspection du travail - INS REF 19</p>
<p>2.1.3 - Vérification générales périodiques</p> <p style="padding-left: 40px;">Appareils et accessoires de levage</p> <p style="padding-left: 40px;">Echafaudages</p>	<p>Code du Travail (article R4323-23)</p> <p>Arrêté du 1er mars 2004 modifié relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage</p> <p>Arrêté du 30 novembre 2001 fixant les conditions de vérification des équipements de travail utilisés pour le levage de charges, l'élévation de postes de travail ou le transport en élévation de personne (ET-2-A, art. 9, § 1, § 3 et § 6)</p> <p>Arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages et modifiant l'annexe de l'arrêté du 22 décembre 2000 relatif aux conditions et modalités d'agrément des organismes pour la vérification de conformité des équipements de travail</p>
<p>2.1.4 - Vérification avant mise en service ou avant remise en service</p> <p style="padding-left: 40px;">Appareils et accessoires de levage</p> <p style="padding-left: 40px;">Echafaudages</p>	<p>Code du Travail (article R4323-28)</p> <p>Arrêté du 1er mars 2004 modifié relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage</p> <p>Arrêté du 30 novembre 2001 fixant les conditions de vérification des équipements de travail utilisés pour le levage de charges, l'élévation de postes de travail ou le transport en élévation de personne (ET-2-A, art. 9, § 1, § 3 et § 6)</p> <p>Arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages et modifiant l'annexe de l'arrêté du 22 décembre 2000 relatif aux conditions et modalités d'agrément des organismes pour la vérification de conformité des équipements de travail</p>
<p>2.1.5 - Vérifications réalisées dans un cadre autre que réglementaire</p> <p style="padding-left: 40px;">Tous type de vérification autre que réglementaire d'équipements de travail dénommés "appareil de levage"</p>	<p>Cahiers des charges autres que réglementaires</p>

Section Inspection

Liste de(s) Site(s) concerné(s) par l'accréditation octroyée

SITE	ADRESSE	TELEPHONE	TELECOPIE
AULNAY SOUS BOIS	Garonor - Bât 13 - Entrée A B. P. 532 93619 AULNAY SOUS BOIS CEDEX	01.45.91.20.43	01.48.65.97.70
VITROLLES	3 rue de Stockholm ZI Les Estroublans 13127 VITROLLES	04 42 09 47 38	04 42 89 40 33

Date de prise d'effet : **16/04/2010**

La Responsable de Section
The Section Manager

Carole TOUSSAINT

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-025-1 Rév. 4.

Comité Français d'Accréditation - 37 rue de Lyon - 75012 Paris Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00023	www.cofrac.fr
---	---------------